

Compte-rendu réunion du Comité de quartier Montrouge Est du jeudi 7 mars 2024 de 18h35 à 20h45

Présents :

Membres de droit : Monsieur Patrice ONDOUA, Président du comité de quartier. Monsieur Jacques MELEDJE, Vice-Président du comité de quartier. Madame Delphine BATALINE, représentante des entrepreneurs du quartier, Madame Dominique ARMANO-PELLAN, représentante de l'association de quartier.

Invité : Le Maire, Etienne LENGEREAU.

Membres du collège des habitants : Madame Roxana VERMEL, Monsieur Michel BARTHELEMY, Madame Karen PINOT, Madame Marie-Pierre DORVILLE, Madame Marie DESMONS-DOS SANTOS, Monsieur Christophe BERTHELOT, Madame Sandrine BERNIER, Monsieur Luc SORREL-DEJERINE, Madame Chloé MICALLEF, Monsieur René CADOUËL, Monsieur Thierry DELAVALLEE, Madame Evin ASLAN, Monsieur Dominique CARTERON, Monsieur Renaud DURET, Monsieur Benoit RICHER, Monsieur Jean-Philippe BERNIER, Monsieur Ewen GIBOIRE, Monsieur Julien REMAUD, Monsieur Mustapha MARDI, Madame Hinda HEFAÏSSIA.

Excusés :

Membres du collège des habitants : Monsieur David WIZMAN, Madame Alicia BENET et Madame Anne SOURCIS.

Absents :

Monsieur Hashim MOHAMED ELTAHIR, Monsieur Tum THACH.

N.B :

Membres de droit : Pas encore de représentant pour les commerçants du quartier dans ce comité.

Rappel de l'ordre du jour :

- I. Présentation de l'ensemble des membres du comité et des représentants du Pôle démocratie participative.
- II. Rôle et missions du Comité de quartier et présentation de la charte.
- III. Modalités de fonctionnement des réunions du comité de quartier (prise de parole, temps de parole, mode de décision ...).
- IV. Présentation des projets sur le quartier
- V. Remarques et questions diverses.

Présentation de l'ensemble des membres du comité et des représentants du Pôle démocratie participative :

Monsieur le Maire, présent pour la première réunion, Monsieur Patrice ONDOUA, Président du comité de quartier et Monsieur Jacques MELEDJE, Vice-président du comité de quartier, remercient les membres du comité de quartier de leur présence. Monsieur le Maire propose de faire un tour de table pour que chacun se présente. Éléments attendus : Nom, prénom / depuis quand êtes-vous installés à Montrouge ? Motivations ?

Introduction par Étienne LENGEREAU, Maire de Montrouge :

Pourquoi avoir mis en place les comités de quartier : des instances de démocratie participative ?

Placer les Montrougiens au cœur des projets qui les concernent, échanger avec eux pour faire émerger des idées nouvelles et ambitieuses, co-construire la Ville de demain. C'est l'objectif que s'est fixé la Municipalité, depuis 2017, en insufflant une dynamique nouvelle à la Démocratie Participative.

La démocratie participative complète et enrichit l'exercice de la démocratie représentative. Associer les habitants aux décisions et choix de la Ville de Montrouge permet de répondre au mieux aux attentes des citoyens et doit permettre d'assurer l'intérêt général.

Plusieurs dispositifs de **Démocratie participative** sont mis en place par la Ville :

- Consultations et concertations,
- Réunions publiques,
- Balades urbaines,
- Budgets Participatifs,
- Comités de quartier,
- Conseil Municipal des Enfants,
- Comité consultatif des Jeunes.

Les comités, qu'est-ce que c'est ?

Les Comités de quartier sont des instances de démocratie participative qui visent à améliorer la vie d'un quartier par :

- L'identification de besoins et problématiques propres au quartier.
- La réflexion autour de solutions et projets de quartier.

Pour cela le Comité de quartier échange lors de réunions dans un véritable exercice de démocratie participative : il propose, il donne son avis, il contribue aux actions qui favorisent la participation citoyenne à la vie du quartier

Composition des Comités de quartier :

Montrouge est composée de **6 quartiers** (Portes de Montrouge, Vieux Montrouge, Montrouge Est, Ferry-Buffalo, Plein Sud et Jean Jaurès). Il existe un Comité par quartier.

Chaque comité de quartier est constitué de **5 membres de droit** :

- 2 élu(e)s du Conseil Municipal (Président et Vice-président du CQ)
- Un représentant de l'association de quartier.
- Un représentant des commerçants du quartier.
- Un représentant des entrepreneurs du quartier.

Et d'un **collège d'habitants** composé de 5 (minimum) à 25 (maximum) Montrougiens majeurs volontaires.

277 candidatures ont été déposées soit sur le site de la Ville, soit par bulletin papier auprès du Pôle Démocratie Participative. C'est plus qu'il y a 3 ans. Tous les quartiers ont comptabilisé plus de 25 candidatures ce qui a donné lieu à un tirage au sort le 22 janvier 2024.

Présentation des projets sur le quartier par Monsieur le Maire :

Pour commencer, Monsieur le Maire présente les grandes problématiques auxquelles la Ville de Montrouge doit répondre et les orientations suivies pour les années à venir :

- **La végétalisation** : Montrouge s'étend sur une superficie de 2km² ce qui rend difficile la création de nouveaux espaces verts. Pourtant, la végétalisation de la Ville est la priorité des Montrougiennes et des Montrougiens. Aussi, la Mairie rachète du foncier pour détruire des immeubles et construire des espaces verts à la place (ex : 127 Av de la République / 47-49 Av de la République / 80 av. Verdier). Elle végétalise également l'ensemble de ses espaces publics lors des grands projets de réaménagement (ex : 80 arbres plantés rue de la Vanne, 200 arbres plantés quartier Péri-Ginoux-Gautier, etc.)

- **Le logement** : la France - et l'Île-de-France en particulier - connaissent une crise du logement dont les perspectives d'avenir sont très incertaines. Le logement manque en région parisienne et Montrouge reste une ville particulièrement dense. L'objectif de la Ville est de mettre en œuvre l'ensemble des mesures, aménagements et conditions nécessaires à la « densité heureuse » : faire de la densité un atout grâce auxquels l'ensemble des services et commodités quotidiennes sont accessibles à pied en moins d'un quart d'heure. Une ville dynamique et attractive dans laquelle viennent s'installer des professionnels de santé, des commerces, etc. Dans le même temps, Montrouge doit pouvoir répondre à l'obligation légale de construire davantage de logements sociaux puisque la Ville est carencée (elle paie une amende annuelle) : Montrouge dispose aujourd'hui de 22% de logements sociaux là où la loi en impose 25%. Pour cela, la Ville se reconstruit sur elle-même et dessine des projets ambitieux alliant logements sociaux, logements intermédiaires logements en accession libres mais aussi espaces verts, services et espaces publics.

- **La mobilité** : 3^e enjeu prioritaire de la Ville, la mobilité a beaucoup évolué à Montrouge grâce au « Plan de mobilité » mis en place à l'été 2023. L'objectif est d'apaiser la circulation grâce à la mise en sens unique des voies, au passage à 30km/h des rues secondaires et à l'autorisation du contre-sens cyclable sur celles-ci. Ce plan de mobilité a fait l'objet de nombreux échanges avec les habitants et, en particulier, avec les membres des comités de quartier. Le stationnement sera également au centre des réflexions dans les années à venir pour encourager les Montrougiennes et les Montrougiens à garer leurs véhicules en sous-sol afin de libérer de l'espace public et le rendre aux piétons ou aux végétaux. Actuellement les 11 parkings publics souterrains de la ville sont sous la contrainte d'une DSP (Délégation de Service Public) jusqu'en 2026. Lorsque cette DSP prendra fin, la ville pourra proposer de nouvelles tarifications afin de rendre le stationnement en parkings souterrains plus attractifs.

M. le Maire précise que ces 3 enjeux prioritaires complètent les politiques publiques quotidiennes de la Ville et représentent les principaux postes de dépense tels que le scolaire et le périscolaire, la petite enfance, le bien vieillir, la culture, le sport, la santé, la solidarité, etc.

Concernant les projets du quartier :

- Une œuvre d'art boulevard du Général de Gaulle pour remplacer la stèle qui a été déplacée devant le centre administratif afin de permettre des commémorations en toute sécurité. Cette œuvre sera réalisée par les jeunes du LEP Jean Monnet.
- La rue de la Vanne et la rue Thailheimer (inauguration programmée le samedi 25 mai).
- La RD 920 (le projet est ralenti par le département du Val de Marne).
- Devenir du secteur parc Jean Moulin (amélioration du parc, des installations sportives-tennis de table et danse ...).

Pour plus d'informations sur ces projets : Voir Powerpoint en annexe

Remarques et questions diverses suite à la présentation des différents projets par Monsieur le Maire :

- **Le choix de cailloux entre les pavés installés sur les trottoirs de la rue de la Vanne sont esthétiques mais dangereux (piétons, poussettes, PMR ...).**
Réponse : Ils sont remplacés par de l'enrobé drainant.
- **Potelets installés pour empêcher le stationnement des voitures rue de la Vanne sont déjà abimés.**
Réponse : A la livraison du chantier tout sera remis en état.
- **Trop de déchets dans la rue de la Vanne (trottoirs et massifs de fleurs). Le passage d'un cantonnier au moins 3 fois par semaine semble la meilleure solution. Toujours trop de voitures qui se garent de façon anarchique.**
Réponse : Il y a bien un cantonnier qui effectue des passages et les caméras de surveillance vidéo-verbalisent.

- **Le passage des écoles est dans un état pitoyable (nombreuses chutes).**
Réponse : Une réfection est à l'étude.
- **Les résidents du centre d'accueil d'urgence au bout du passage des écoles côté D 920 ne sont pas très respectueux de l'espace public (jets des canettes de bières notamment sur le trottoir et dans le souterrain). Il faut dire qu'il n'y pas de corbeille de rue à cet endroit.**
Réponse : L'aménagement d'un bel espace public qui serait occupé par les Montrougiens pourrait réduire ces nuisances.
- **Il faudrait revoir le planning de sorties des poubelles par les différents gardiens d'immeuble qui ne respectent pas les horaires.**
- **Problème liés à l'hôtel IBIS : surpopulation touristique pas très respectueuse de l'espace public (déchets, bruits, squat) + les cars qui laissent les moteurs allumés pour la clim (bruit et pollution des moteurs) + les cars bloquent souvent des entrées de parking.**
Réponse : ne pas hésiter à signaler à la Police municipale.
- **Les commerces ne sont pas assez nombreux (pas de boulangerie notamment) et les 2 magasins Franprix ne pratiquent pas des prix permettant de faire la totalité des courses. On se déplace dans les autres quartiers (Carrefour Market et Auchan mais ces derniers sont de plus en plus mal achalandés).**
- **Nuisances sonores et insécurité dues aux excès de vitesse sur la D 920.**
Réponse : Il est très compliqué d'intervenir sur cet axe qui ne dépend pas des compétences de la ville pour l'installation de différents radars. Le futur projet devrait régler ces nuisances. En attendant le comité pourrait proposer à un représentant des Hauts-de-Seine de venir présenter le futur projet.

Monsieur le Maire remercie les membres du comité pour leur implication et redonne la parole à Monsieur Patrice ONDOUA, Président du comité de quartier et au Pôle Démocratie participative.

Rôle et missions du Comité de quartier et présentation de la charte :

➤ Les principales missions

Le Comité de quartier PROPOSE :

Les habitants sont les premiers experts du quartier.
Mettre en œuvre leurs suggestions, c'est répondre au mieux aux attentes et besoins du quartier.

Le Comité de quartier DONNE SON AVIS :

Lieu d'échange et de co-construction, cette instance permet d'aborder les pré-projets de la Ville avant leur mise en œuvre concrète.

Le Comité de quartier CONTRIBUE :

L'amélioration du cadre de vie n'est pas du seul ressort de la Municipalité. Les membres du comité de quartier initient des actions qui favorisent la participation citoyenne à la vie du quartier

➤ **Recueil des avis sur la charte :**

La charte des Comités de quartier a été envoyée à l'ensemble des membres pour qu'ils en prennent connaissance en amont. Les membres ont jusqu'au 15 mars pour faire remonter leurs remarques afin que celle-ci soit modifiée et votée lors du prochain Conseil Municipal, sachant que la Charte est unique à tous les comités de quartier (**charte votée par le Conseil Municipal le 28 mars 2024 , voir pièces jointes**).

Modalités de fonctionnement des réunions du comité de quartier :

Définition des modalités de prise de parole, des temps de parole, des modes de décision...

- concernant les absences, le comité vote à l'unanimité pour que les membres absents 3 fois sans s'excuser ou 5 fois consécutivement, même en étant excusés, soient remplacés.

- les membres souhaitent que les dates des futures réunions soient communiquées au moins un mois avant.

Le Pôle démocratie participative informe les membres que la prochaine réunion aura lieu le jeudi 2 mai 2024 à 18h30 à la Maison des Associations.

Remerciements de Monsieur Patrice ONDOUA et Monsieur Jacques MELEDJE pour les échanges. Ils mettent ensuite fin à la réunion à 20h45.

Contact :

comitedequartier@ville-montrouge.fr

Tout sur la Démocratie participative à Montrouge :

<https://jeparticipe.ville-montrouge.fr/>

Inscription à Actu'Montrouge, la Newsletter de la ville :

<https://www.ville-montrouge.fr/497-newsletter.htm>

Plan du quartier en pièce jointe (pour rappel, le comité définira le tracé de la balade urbaine 2024 lors de la prochaine réunion).

**LES PROJETS
À VENIR DANS
VOTRE QUARTIER**

UNE ŒUVRE D'ART BOULEVARD DE GAULLE

Création d'une ŒUVRE PAR LES ÉLÈVES DU LYCÉE JEAN MONNET pour rendre hommage au Général De Gaulle.

Objectifs :

- ❖ Faire participer les jeunes au DEVOIR DE MÉMOIRE et au PATRIMOINE ARTISTIQUE de la Ville.
- ❖ Associer les APPRENTISSAGES TECHNIQUES et SAVOIRS THÉORIQUES.
- L'œuvre sera implantée dans l'espace vert situé au 1, BD DU GÉNÉRAL DE GAULLE.



LES RUES DE LA VANNE & THALHEIMER

Objectifs

- ✓ Apaiser et améliorer le cadre de vie
- ✓ Végétaliser et lutter contre les îlots de chaleur
- ✓ Sécuriser les mobilités actives

Le projet

- ❖ 85 nouveaux arbres
- ❖ Une piste cyclable à contresens
- ❖ La mise en sens unique de la rue de la Vanne (Sud-Nord sur la partie De Gaulle/Barbès et Nord-Sud sur la partie De Gaulle/Thalheimer)
- ❖ Une rue plus claire, plus fraîche
- ❖ Un nouveau mobilier urbain et des placettes
- ❖ De nouveaux éclairages urbains

Le calendrier



LES RUES DE LA VANNE & THALHEIMER

Point d'étape

- ❖ **Le tronçon Nord (Barbès-De Gaulle)** a pris sa forme finale, excepté :
 - ❖ Plantations (début 2024)
 - ❖ Couche de roulement (fév-mars 2024)
 - ❖ Traitement de la zone devant l'APAS BTP
 - ❖ Fermeture de la fouille ouverte par Enedis
- ❖ **Le tronçon intermédiaire (De Gaulle-Caserne) :**
 - ❖ Revêtement quasi achevé (dalle calcaire, béton désactivé)
 - ❖ Station vélib en service dès janvier 2024
 - ❖ Traitement de la zone SOGARIS
 - ❖ Ajout de gravillons dans les joints infiltrants
- ❖ **Le tronçon sud (Caserne-rue Thalheimer) :**
 - ❖ Travaux actuels sur le trottoir et la partie sud de la chaussée
 - ❖ Plantations (début 2024)
 - ❖ Traitement des abords de la caserne et de la terrasse de la crêperie (2024)
 - ❖ Aménagement de l'espace vert devant la résidence ARPAVIE



AMÉNAGEMENT DE LA RD920 PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE

Entre la Vache Noire et la Porte d'Orléans

- ❖ Réduction du **nombre de voies de circulation** (de 8 à 5),
- ❖ Aménagement de **trottoirs plus larges et arborés**,
- ❖ Création de **pistes cyclables** dans les deux sens,
- ❖ Création de **2 carrefours** (rue Louis Rolland et Rue Estienne d'Orves) pour réduire la vitesse et faciliter la traversée piétonne.

Lancement des études de maîtrise d'œuvre du CD92 au 2^e trimestre 2024

